

Commission d'entraide

Pv du 10 janvier 2023

Vice-présidente : Contreras Emmanuelle

Présents : Favier Annie, Tisseur Jérôme,

Excusés : Espeut Sandra, Varilles Christian

Ordre du jour

- 1- Renouvellement d'adhésion
- 2- Rappel des montants alloués
- 3- Aide aux joueurs blessés

Adhésion à la commission d'Entraide

La commission informe les clubs que la cotisation annuelle volontaire de 50 € sera débitée sur le mois de Février.

L'entraide se fera sur la base d'une cotisation volontaire annuelle de 50 € par club.

Les clubs ne souhaitant pas adhérer devront par retour de mail le signaler au District avant le 20 Janvier 2023 et ils ne seront pas débités.

Rappel des différents montants alloués

L'aide financière aux joueurs blessés

La commission continuera d'aider les joueurs blessés selon les mêmes modalités que les saisons précédentes (l'incapacité de travail est égale ou supérieure à un mois).

- Un mois allocation : 80 euros
- Deux mois allocation : 130 euros
- Trois mois allocation : 200 euros
- Quatre mois allocation : 280 euros
- Cinq mois allocation : 340 euros
- Six mois allocation : 400 euros

Joueurs blessés

Dossier traité ce jour :

Club de Caux et Sauzens, joueur Bruneaux Wilfried accord de 370 € pour 5 mois et demi d'arrêt.

Le secrétaire